

Commune de Donzenac

Séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2020

La séance est ouverte à 20h30 - Secrétaire de séance : F. Réparat

En ouverture de séance, les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence en mémoire de Samuel Paty et des victimes de l'attentat de Notre-Dame à Nice.

Huis Clos

Compte-tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le huis-clos de la séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2020

Modification des modalités de la taxe d'aménagement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser la sectorisation du taux de la taxe d'aménagement comme suit :

- 1 % pour le lotissement « Le Martel » et les zones d'activités Escudier I et II (taux minimum),
- 2,5 % sur le reste du territoire communal.

Il précise que cette actualisation se justifie par la nécessité de prendre en compte la situation particulière du lotissement « Le Martel » pour lequel une partie du coût des équipements (réseaux, éclairage public et voirie) est d'ores et déjà répercutée sur le prix de vente des terrains, et celle des zones d'activités Escudier I et II afin de favoriser le développement économique du territoire et la création d'emplois. Par ailleurs, les autres terrains à bâtir situés sur la commune sont bien souvent d'anciens terrains agricoles, desservis par des chemins du remembrement, impliquant d'importants travaux qui justifient un taux plus élevé - à noter qu'il passe tout de même de 3.5 % à 2.5% -.

Suppression de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains rendus constructibles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, abroge la délibération du 27 novembre 2006 instituant la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains rendus constructibles.

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Afin de se conformer aux observations de Monsieur le Sous-Préfet, le Conseil Municipal procède à nouveau à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Services Public. Dans la mesure où une seule liste est présentée, les nominations prennent effet immédiatement :

- Membres titulaires : Y. Valadas, J-F. Chevreuil, F. Réparat,
- Membres suppléants : D. Canou, M. Monteil, J. Fantou.

Le procès-verbal de l'élection est ensuite signé par le Président, le Conseiller le plus âgé, le secrétaire et deux assesseurs.

Plan Communal de Sauvegarde

M. le Maire présente au Conseil le Plan Communal de Sauvegarde que la commune a adopté en 2005. Il s'agit d'un document opérationnel à activer en cas de crise. A la demande des services de l'Etat, il convient de le mettre à jour et d'adopter la trame nationale. Le document est donc en cours d'actualisation. Il sera transmis aux conseillers dans les meilleurs délais et fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Tarifs 2021 ALSH

Sur le rapport de F. Sicard, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les tarifs 2021 de l'ALSH (1% de hausse).

Mise à jour de la cartographie du schéma de défense-incendie

F. Réparat présente l'avancée des travaux de mise à jour de la cartographie du schéma de défense-incendie réalisés par le bureau d'étude DEJANTE. Il en ressort que le territoire communal est presque entièrement couvert. Le bureau d'études formule 2 préconisations :

- La mise en place d'équipements complémentaires, soit 2 poteaux incendie supplémentaires (La Feuillade et Le Gaucher) et 25 réserves incendie souples (24 réserves de 30 m³ + 1 de 60 m³),
- Le remplacement de deux réserves (Grand Roche et Les Briquetteries) par un poteau incendie raccordé sur le réseau d'irrigation de l'ASA du Maumont.

Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet)

M. le Maire présente au Conseil les grandes lignes du Sraddet adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2019 et approuvé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. Il s'agit de l'outil que chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix d'y appréhender toutes les dimensions de l'aménagement du territoire, en prenant en compte le développement économique, la formation et l'emploi, l'environnement et les déchets notamment, le numérique, la santé... Il s'agit d'un document planificateur qui s'impose aux SCOT et aux PLU, garant de la cohérence des politiques publiques.

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Le Maire fait le point sur le contrat local de santé et la convention territoriale générale (regroupant les contrats enfance-jeunesse de l'Agglo) portés par la CABB.

Questions diverses

Résultats de l'aire Camping-Car Park

M. le Maire présente les résultats de l'aire Camping-Car Park et une prospective pour 2021. La situation est positive et va permettre à la commune d'équilibrer l'opération.

Résultats du Camping Municipal

M. le Maire présente les résultats du camping et des chalets qui sont en excédent par rapport aux prévisions budgétaires malgré la crise sanitaire.

Modernisation du camping

M. le Maire présente au Conseil la proposition d'étude de la société « Tourisme Evolution ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le lancement de l'étude de modernisation du camping et retient la proposition de la société « Tourisme Evolution ».

Futur centre d'incendie et de secours

A. Fronty présente l'esquisse du futur centre d'incendie et de secours.

Politique de proximité

Sur proposition d'A. Conjat, le Conseil va étudier la possibilité d'arborer l'aire de camping-cars pour le confort des utilisateurs.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Y. Valadas pour les Villages-Etapes, A. Chantalat-Doulcet et L. Bésanger pour le Pays d'Art et d'Histoire, J-F. Chevreuil pour le Syndicat d'Electrification).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Donzenac, le 06 novembre 2020

Le Secrétaire de séance
F. Réparat

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,